



BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-DIVY n° 391 du Samedi 30 janvier 2010

FEVRIER 2010

ETAT CIVIL

★ Naissance

– Camille MALEVILLE, 9 rue Victor Hugo, le 15 janvier

★ Décès

– René GUEGUEN, Kerdalaun, le 14 janvier, 85 ans

DEMOGRAPHIE COMMUNALE

	2005	2006	2007	2008	2009
NAISSANCES	18	13	13	13	18
MARIAGES	6	9	8	8	6
DECES	7	2	2	8	1

En 2009, sur les naissances, on compte 9 filles et 9 garçons.

URBANISME

EVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

	2005	2006	2007	2008	2009
MAISONS NEUVES	4	1	19	6	6
AUTRES	6	11	14	7	9

★ Accords de Déclaration Préalable

- Nicolas MODARD, 9 rue des myosotis Clôtures + portail
- Alain KERHUEL, 3 Kerhervé Véranda
- Alain MOALIC, Lésivy Vian Panneaux photovoltaïques
- Laurent CHEHERE, 4 rue de l'Orée Véranda
- Daniel PLANTEC, 17 rue du Versant Sud Véranda

★ Demandes de Permis de Construire

- ARMORIQUE HABITAT, Clos de Lésivy 2 pavillons
- Patrick GOURIOU, Kerescar Garage + carport
- CORRE/LE GUEN, 1 rue des Violettes Maison

★ Accords de Permis de Construire

- MONFORT/LOHEAC, 3 rue des Violettes Maison
- SCI Kerpenan (Isobois), ZA de Penhoat Extension locaux
- Christophe MINGAM, 2 rue des Violettes Maison
- SCI Kertri (Isobois), ZA de Penhoat Construction bâtiment
- GAEC de Mesgrall Construction étable

INFOS DU MOIS

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en février 1994

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

LE CENTRE DE LOISIRS ouvre les mercredis !!! et toujours pendant les vacances scolaires !!

Les horaires d'ouverture sont de 7 h 30 à 18 h 30 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Pour tout renseignement ou inscriptions contacter Mme MARCHAL au ☎ 06.33.52.91.88 et les mercredis à la Maison des Bruyères.

ANALYSE D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyse effectuée le 17/12/2009 - Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de 37 mg/l.

COURSE PEDESTRE LE 14 FEVRIER 2010 REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

A l'occasion des foulées de St-Divy, la circulation sera réglementée le **dimanche 14 février 2010**.

La circulation sera

A) interdite :

- de 9 h à 18 h : Place du bourg – Rue Charles de Gaulle et Streat Nevez
- de 13 h à 18 h : Rue du Kef – Place de l'église – Rue de Penfeunteuniou

B) réglementée entre 13 h et 18 h :

- Rue Streat Névez – du Kef à Baradozic – Lost-Ar-C'hoat – Enez-Coat – Kerhuel – Route de Guipavas – Penquer – La Haye – Streat Zoun

Le stationnement sera interdit : Rue du Château

Une déviation sera mise en place de 9 h à 18 h par Rue du Château, Route de Pen Ar Pont, Rue Chateaubriand.

Les propriétaires de chiens sont priés de garder leurs animaux à l'attache sur ces parcours pendant ces périodes.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.01.02	Salade Carmen/Emincé porc-Petits pois et carottes/Compote
M.02.02	Betteraves/Filet colin-Pommes vapeur/Yaourt sucré
J.04.02	Velouté légumes/Burger bœuf-Macaronis/Mousse chocolat
V.05.02	Taboulé/Cordon bleu dinde-Gratin choux-fleurs/Fruit
L.08.02	Salade Carnaval/Sauté bœuf-Duo haricots/Fruit
M.09.02	Macédoine légumes/Filet poulet-Semoule/Fromage blanc
J.11.02	Salade pékinoise/Rôti porc-Riz cantonnais/Cœur ananas
V.12.02	Crêpe fromage/Saumon-Purée brocolis/Gélifié vanille

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

e-mail : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 27 février
Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Jacques COZIAN, Maire.

A. INFORMATIONS

En application de la délégation qui lui est accordée par le conseil, le Maire a signé avec la DDEA la convention d'assistant à Maîtrise Ouvrage pour la réalisation de l'étude de développement pour un montant de 2 150 € HT.

B. REALISATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL

- Lotissement de la rue des Myosotis : Réalisation de la deuxième tranche des travaux
- Etude Accessibilité : Le diagnostic est présenté en séance

La Loi n'impose pas à la commune de mettre aux normes accessibilité tous ses espaces publics. Elle lui impose, à l'occasion de travaux décidés par elle ou autorisés par elle de remédier au mieux aux défauts constatés.

D'une manière générale, les espaces publics sont en conformité avec la réglementation. On observe cependant les anomalies suivantes :

- Au bourg : Les pentes de la route de Pen Ar Pont et le bas de la rue du Château et de Penfeunteuniou sont supérieures à 4%
- Dans la partie « ancienne » du centre bourg, les trottoirs ne sont pas toujours adaptés (étroits et revêtements non homogènes) véhicules en stationnement sur les cheminements piétons dans la rue du Château. Il conviendra d'en tenir compte dans le projet de réaménagement de ce secteur.
- La signalisation des emplacements réservés aux handicapés est soit à renforcer, soit à réaliser en certains endroits.
- Dans la partie rénovée du centre bourg, la géométrie du cheminement répond aux normes d'accessibilité. Il manque cependant des bandes " pododactiles " au droit des traversées piétonnes.

Dans le secteur du Valy Lédan, la topographie est conforme aux normes d'accessibilité.

DECISIONS

1. CONVENTION ATESAT

Par arrêté du 9 septembre 2009, le Préfet du Finistère a notifié la liste des communes remplissant les conditions pour bénéficier de l'assistance technique aux collectivités (ATESAT). La commune de St-Divy y est éligible.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante avec L'ETAT.

2. CONVENTION DE DERATISATION

La Convention actuelle avec Celt'Hygiène est expirée. Une consultation a été lancée auprès des entreprises compétentes pour un marché s'étendant de la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013. Ce marché comporte deux passages annuels en dératisation sur toute la zone rurale, un contrôle et un suivi chez les particuliers qui auront été signalés en mairie, un passage dans les lieux publics à l'initiative du technicien ou sur demande, un contrat CEE dans le restaurant scolaire, un dépôt de 10 kg de souricide en sachets de 500 g en mairie.

L'offre la moins disante est celle de Celt'Hygiène pour un montant annuel de 570 € HT.

Considérant que la proposition de Celt'Hygiène est la moins disante et que cette entreprise donne pleinement satisfaction, le Conseil municipal approuve cette offre et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

3. LOTISSEMENT DU KEF N° 3 Modalités de vente

L'avancement de l'aménagement du lot N°9 du lotissement du Kef N°3 permet désormais de procéder à la mise en vente de ce lot.

Lors de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2009, il a été décidé de fixer le prix de vente à 60 € TTC le mètre carré, comme dans le Kef N°4 disposant des mêmes prestations.

A l'instar de ce qui est appliqué dans ce dernier lotissement et conformément aux dispositions en vigueur, la taxe de participation au raccordement à l'égout et la participation au raccordement à l'égout au tarif de 3 000 € pour la PRE et de 1 500 € pour la TRE seront ajoutées au prix de vente du terrain. Ces sommes seront ensuite reversées au budget assainissement. Les acquéreurs n'auront ainsi aucune somme à acquitter pour l'assainissement, si ce n'est la redevance annuelle.

Le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

4. ZA DE PENHOAT Clôture de l'enquête publique

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 13 novembre 2009 une enquête publique a eu lieu concernant le déclassement de voirie dans la zone de Penhoat.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal approuve les conclusions du commissaire enquêteur et prononce le déclassement de cette voirie du domaine public.

5. ECOLE JEAN DE LA FONTAINE Diagnostic amiante avant travaux

Les dispositions légales imposent désormais l'établissement d'un diagnostic amiante avant travaux pour toute démolition ou transformation de bâtiment, ce qui sera le cas pour la partie modifiée de l'école Jean de La Fontaine.

De la consultation de bureaux d'études qui a été réalisée, il ressort que l'offre la moins disante est celle du Cabinet Nicolas pour un montant de 143,52 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire réaliser ce diagnostic aux conditions énoncées ci-dessus.

6. BUDGET 2010 - LOTISSEMENT BOURG

Il convient d'établir le budget du lotissement bourg avant le 1^{er} janvier, car en 2009, ce budget ne prévoit aucune dépense en remboursement d'emprunts. Or une échéance est au 1^{er} janvier 2010 pour les 2 emprunts contractés en 2009.

Le Conseil Municipal approuve le budget équilibré :

- en section de fonctionnement à 848 764 €
- en section d'investissement à 958 764 €

INFOS UTILES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

PASSEPORT : Modification du montant du droit de timbre pour les demandeurs de passeport munis de photographies "papier".

A compter du 1^{er} janvier 2010, les demandes de passeport contenant des **photographies "papier"** devront comprendre l'acquiescement du droit de timbre suivant :

- 86 € pour le demandeur majeur (au lieu de 88 €)
- 42 € pour le demandeur mineur de 15 ans et plus (au lieu de 44 €)
- 17 € pour le demandeur mineur de moins de 15 ans (au lieu de 19 €)

CROIX ROUGE FRANÇAISE

Ecoute ☎ 0.800.858.858 – service de soutien par téléphone, anonyme et gratuit (à partir d'un poste fixe) 7 jours sur 7, de 10 h à 22 h en semaine, de 12 h à 18 h du samedi au dimanche

PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaire d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février 2010 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

DEPOTS DE DECHETS DE JARDIN DANS LA REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

☞ Pour les déchets de jardin seulement : du Vendredi 17 h au Lundi 8 h 30 et du Mercredi 18 h au Jeudi 8 h.

Mercredi		Vendredi	
03.02	Rue Louis Aragon	05.02	Kérellou
10.02	Rue Jonquilles/Bleuets	12.02	Rue des Alouettes
17.02	Kerhuel	19.02	Orée du bourg
24.02	Versant Sud	26.02	Lésivy

SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
07.02	LEMOINE 15 Place Gal de Gaulle
14.02	MOIGN – 82 rue Fontaine Blanche
21.02	S LACOSTE – 2 Quai de Léon D LE PORT - Plouédern
28.02	S BERNICOT 54 rue Fontaine Blanche D BYDLON – La Roche Maurice

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET PARAMEDICAL- 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes ☎ 02.98.20.33.33 tous les jours
urgences respiratoires le WE
MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – BOUCHER Xavier
Infirmiers ☎ 02.98.20.33.40 - tous les jours
LE GALL Yolande – GUILLOU Bernard
Pédicure podologue ☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE
COMPAGNON Audrey

VIE PAROISSIALE

MESSES : 7 et 21 février à La Forest, à 10 h 30.

CATECHESE

Samedi 6 février à St Divy : temps fort aux heures et lieux habituels.

VŒUX POUR 2010

Bonne et heureuse année de la part de l'équipe pastorale !

Ce sont essentiellement des vœux de bonheur et d'Espérance que nous adressons à tous les habitants de La Forest, de St-Divy et de St-Thonan.

Que cette Espérance nous conduise à vivre des relations d'amitié, de tolérance, qu'elle nous procure la paix des cœurs et qu'ensemble nous construisions, là où nous sommes, un monde où il fait bon vivre !

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION – MISE A JOUR

ASSOCIATION	PRESIDENT	TRESORIER	SECRETAIRE
MARCHE AVEC NOUS	CORLOSQUET Y. 10 rue Ed.Michelet LANDERNEAU	LE LOUEDEC M.F. 5 rte Streat Zoun 02,98,20,28,51	AUFFRET E. Pen Ar Forest 02,98,20,22,38
APEL ECOLE STE MARIE	LABAT M. 15 rue Bleuets 02,98,20,39,62	PRIGENT M. 13 rue des Bleuets 02,98,20,33,70	LE DENN C. 2 rue Bleuets 02,98,20,25,70
OGEC ECOLE STE MARIE	MEUNIER F. 6 rue des ajoncs 02,98,20,33,20	DURIF L. 24 rue Alouettes 06,06,43,21,17	LABAT A. S 15 rue Bleuets 02,98,20,39,62

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LES AMIS DE LA LECTURE

Réunion mensuelle le mardi 2 février à 20 H 30

Mardi : 17 h 30 – 18 h 30	Vendredi : 17 h 30 - 18 h 30
02.02 → Le Gall M.J.	05.02 → Laot
09.02 → Le Bec	12.02 → Guillerme/Kervarec
16.02 → Kermarrec	19.02 → Férec
23.02 → Le Bec	26.02 → Le Gall A.
Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30	Samedi : 11 h 00 – 12 h 00
03.02 → Peters/Rozec	06.02 → Dorval
10.02 → Tanguy	13.02 → Mesmeur
17.02 → Durif	20.02 → Le Borgne
24.02 → Dorval	27.02 → Le Goff

ASSOCIATION « MARCHE AVEC NOUS »

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
07.02	DAOULAS
14.02	PLABENNEC
21.02	L'HOPITAL CAMFROUT
28.02	ST DIVY

Les **ANCIENS COMBATTANTS** de ST-DIVY et de ST-THONAN organisent le **dimanche 28 février** à la salle polyvalente de St-Divy une après-midi "**Thé dansant**" à partir de 14 h animée par MICHEL. Réservations en téléphonant au ☎ 02.98.20.20.85

THEATRE OXYGENE

La troupe OXYGENE vous présente ses vœux pour l'année 2010.

Nous vous communiquons l'agenda de nos prochaines manifestations :

- Nous vous proposons **du 15 au 17 février inclus**, un **stage de théâtre** animé par Pascal PERON, metteur en scène de la Fonderie théâtrale de Landerneau.
Ce stage s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans.
Tarif du stage : 35 € - Nombre de place limité - Salle polyvalente du Valy Lédan de 14 h à 17 h à ST-DIVY.
Contacts pour inscriptions : Denise MOALIC
☎ 02.98.20.28.89 - Pascale OLIFANT ☎ 02.98.20.24.18
- **7, 8 et 9 mai 2010** : représentation annuelle des enfants en avant-première de la troupe des adultes
- **5 et 6 juin 2010** : représentation annuelle des pré-ados en avant-première des ados de la troupe

ST-DIVY GYM YOGA

Offrez des sourires aux enfants hospitalisés à Brest

Dimanche 28 février : randonnée pédestre (5 kms, 10 kms ou 15 kms)

Départ du complexe sportif du Valy Lédan, salle C :

- 14 h pour les 15 kms
- 14 h 30 pour les 10 kms
- départ libre pour les 5 kms.

Un goûter sera servi au retour de la randonnée.
Participation : 5 €/adulte. Une partie de la recette sera versée à "REVES DE CLOWN" qui permet aux enfants hospitalisés de recevoir la visite d'un clown.

COURIR A ST-DIVY

LES FOULEES PEDESTRES LE 14 FEVERIER

Les prochaines **Foulées Pédestres** du club Courir à St-Divy auront lieu le **dimanche 14 février** sur le même circuit que l'année passée.

- A 13 h 30, animation jeunes, soit 13 h 30, départ des minimes (garçons et filles) nés en 95/96 pour 3500 m
- A 13 h 50, benjamins(es) nés en 97/98 pour 2 800 m
- A 14 h 10, poussins(es) nés en 99/2000 pour 1 400 m et les babys nés en 2001 et après pour 450 m.

1^{er} départ pour les seniors, juniors et cadets à 14 h 30 pour un circuit de 6,3 kms et 2^{ème} départ comptant pour le Challenge de l'Elorn à 15 h 30 pour la grande boucle de 15 kms avec trois passages dans le bourg.

PETITES ANNONCES

- St-Divy, à **louer** 2 petites maisons de 3 pièces en campagne, libres au 1^{er} mars et 1^{er} mai - ☎ 02.98.20.23.75

- Nouveau à **Bourg-Blanc "Les cuisines de Claudine"**
22 rue des Abers ☎ 06.5853.80.57 (Mme BONNET). Votre cuisine défraîchie a pris des rides, offrez-lui des couleurs ! Peintures, patines sur tout type de meubles. Devis gratuit. Savoir-faire et assurance d'un travail soigné et personnalisé.

- **BOURDON SERVICES ET BRICOLAGE** à Kersaint-Plabennec réalise vos petits travaux d'entretien intérieur et extérieur, dépannage rapide ☎ 06.07.49.15.71 bourdonservices@neuf.fr
www.bourdonservicesetbricolage.com

DIVERS

La CROIX ROUGE recherche des bénévoles :

Médecins conseillers, secouristes et équipiers secouristes, moniteurs de premiers secours, cadre secouriste, bénévoles pour les actions de solidarité, logisticiens. Pour tous renseignements contacter Stéphane BELLEC au ☎ 06.67.14.01.10 après 18 h

L'UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE du Pays de Landerneau-Daoulas organise le **jeudi 18 février à 14 h** - Salle du FAMILY à **LANDERNEAU** une conférence (ouverte à tous) - Entrée : 4 € (gratuit pour les adhérents de l'UTL) - "Les outils de la génétique : progrès récents et problèmes éthiques" par le Professeur Claude FÉREC -Directeur du Laboratoire de Génétique moléculaire INSERM à Brest

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS recrute 6 agents d'accueil touristique saisonniers pour l'été 2010.

Ces postes sont à pourvoir pour la Maison du Tourisme à Landerneau, ainsi que pour les points d'informations touristiques de Daoulas, La Roche Maurice et La Martyre.

Missions : Accueil et renseignement du public (français et étranger).

Compétences demandées : Aisance relationnelle, maîtrise de langues étrangères, connaissances en patrimoine, connaissances sur le territoire.

Durée du contrat : du 05 juillet au 31 août 2010

Temps de travail hebdomadaire : 35 h

Date limite de réception des candidatures :

Vendredi 09 avril 2010

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Sophie Louarn au ☎ 02.98.21.37.67 ou par email : tourisme.cc@pays-landerneau-daoulas.fr

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Président Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas - 59 rue de Brest -BP 849 - 29208 LANDERNEAU cedex ou par email : tourisme.cc@pays-landerneau-daoulas.fr